

Commune de PUJOLS
Compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2024

Le 22 janvier 2024 à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

Date de convocation du conseil municipal : 12 janvier 2024.

Présents : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Cédric DA SILVA, Mme Cécile DURGUEIL, Mme Pascale LAMOINE, Mme Patricia BRIAND, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, Mme Annick LIBERT, M. Daniel SIMONET, M. Claude GUERIN, M. Hervé DEFOORT, Mme Kadiga KEMMAD, M. Pierre SILVA, M. André BRUNET, Mme Josiane VERGA, M. Marc GALINO, Mme Muriel ORGIBET, M. Mikaël ROUGÉ

Procurations : Mme Sylvie CASTAING à Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, Mme Glwadis BILLARD à Mme Kadiga KEMMAD, M. Rémi DUGUÉ à M. Yvon VENTADOUX, M. Hammoud OUATIZERGA à Mme Pascale LAMOINE, M. Philippe BOURNAZEL à M. Cédric DA SILVA, Mme Michèle SAINT-PHLOUR à M. André BRUNET, Mme Sarah GROOTSCHOLTEN à M. Daniel BARRAU, M. Philippe MAGNON à Mme Cécile DURGUEIL.

Secrétaire de séance : M. Daniel BARRAU

Le quorum est atteint.

M. Barrau est désigné secrétaire de séance.

Il a été demandé des modifications du compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2023, à savoir :

- *M. Silva souhaite rectifier son intervention sur la prévision des travaux sollicités auprès du syndicat EAU 47. M. Ventadoux propose de ne pas modifier le compte-rendu dans la mesure où les autres travaux sur le réseau d'eau énoncés par M. Silva ont bien été demandés auprès du syndicat. Seules les prévisions de travaux de la rue des Cosmonautes sont actuellement suspendues. Il informe M. Silva que le courrier adressé à EAU 47 est consultable.*
- *Sur la demande de M. Brunet et de ses collègues souhaitant rectifier le corps de la décision portant sur le plan vélo, il est proposé d'ajouter les termes : « valide, dans les conditions de mise en œuvre débattues en séance, le projet d'apaisement moyen ».*
- *M. Brunet demande à ajouter une précision sur la délibération n°2023/83 du budget communal. M. Ventadoux lui propose : « M. Brunet regrette le délai restreint entre l'envoi de la convocation à la commission des affaires financières et le vote des délibérations ».*
- *En questions diverses, M. Brunet et ses collègues s'inquiètent des conséquences et de l'isolement de la commune suite à la décision prise par le conseil municipal de ne pas verser sa part de dotation de compensation à la CAGV.
En réponse, M. Ventadoux rappelle une décision du conseil municipal de suspendre ce versement et de le mettre en provision jusqu'à ce que les principes d'égalité entre communes et de solidarité communautaire soient respectés.*

Suite aux demandes de modifications énoncées ci-dessus, le compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2023 est approuvé avec 1 abstention (M. Silva).

Délibération n° CM.2024/01

Détermination du nombre d'adjoints après démission d'un adjoint

Rapporteur : M. VENTADOUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et notamment l'article 3 relatif à l'élection des Adjoints au maire fixant leur nombre à huit,

Vu la lettre de démission de Monsieur Pierre SILVA de ses fonctions de 5^{ème} adjoint au Maire, acceptée le 10 janvier 2024 par Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne,

Vu la demande de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne de réunir le conseil municipal dans la quinzaine afin de supprimer le poste d'adjoint par délibération ou de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer ce poste d'adjoint. Ainsi, il sera porté à sept le nombre de postes d'adjoints.

M. Brunet, M. Rougé et Mme Verga s'inquiètent de la prise en charge, du suivi, de l'entretien et des projets de la voirie compte tenu de la suppression du poste d'adjoint dédié à cette compétence.

Ils saluent au passage le travail réalisé par M. Silva.

M. Ventadoux tient à rassurer l'assemblée en précisant la volonté de maintenir la dynamique et la poursuite des travaux d'ici la fin du mandat.

Mme Verga demande si une répartition des missions a été fixée entre les adjoints et les conseillers municipaux. M. Ventadoux répond que l'exécutif communal y travaille, cette décision ne relevant pas de l'assemblée délibérante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour,
7 voix contre (M. Silva, M. Brunet, Mme Verga, M. Galinou, Mme Orgibet, M. Rougé,
Mme Saint-Phlour par procuration) et 1 abstention (M. Simonet)**

VALIDE cette proposition de supprimer le poste de 5^{ème} adjoint au Maire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif et financier de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Cérémonie des Vœux de la Municipalité ce mardi 23 janvier à 18 h 30 à la salle du Palay
- Réunion inter-commissions (patrimoine, travaux, tourisme, affaires culturelles et scolaires, développement durable) le lundi 29 janvier à 18 h 30 à la salle du Palay pour la présentation du diagnostic et des esquisses de végétalisation des espaces du Palay, de l'école et de l'aire du Serpolet au palay
- Date du prochain conseil municipal : le mercredi 7 février à 19 h

M. Barrau :

- Conférence-débat par Monsieur et Madame Cathy Joly sur le Chili le mercredi 24 janvier à 20 h à la salle des Amandiers

Pas de prise de parole de la presse

Pas de prise de parole du public

La séance est levée à 19 h 20.